



PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU SEAT MERCREDI 11 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-es-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : Jeudi 5 avril 2018

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal

PETEL Gilles

DEMERE Jean-François

SALLES Daniel

BERNARD Françoise

BUCHE Jean-Pierre

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie

HENRION Colette

BLANCHAMP Gérard

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard

HEALY Bénédicte

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne

FEDERSPIEL Hélène

DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier

GUILLAUME Gérard

LAIGNEZ Claire, chargée de mission SEAT

FOURNERON Stessy, service civique SEAT

PASQUIER Jules, stagiaire SEAT

Représentation :

En l'absence de M. Gérard BRANLARD, M. BLANCHAMP Gérard, membre suppléant a un droit de vote

En l'absence de Mme. HEALY Bénédicte, Mme ARDOUREL Sylvie, membre suppléant a un droit de vote

M. le Président demande si des remarques sont formulées sur le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 21 Mars 2018. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté et le Président présente Stessy FOURNERON en service civique au SEAT pour 10 mois qui vient de finir son Master 2 STRATAM à l'IADT et Jules PASQUIER en 1ère STAV (science technologique de l'agronomie et du vivant) au lycée agricole Henri Queuille de Neuvic (19), stagiaire pour 5 semaines, qui assisteront au Comité Syndical.

Il est précisé que Stessy va en priorité s'occuper de la communication et du lien avec les habitants mais elle sera amenée à aider Claire dans l'ensemble de ses missions et Jules va plus particulièrement travailler sur le volet pêche.

Avant de commencer la rencontre Pascal BRUHAT demande la parole. Il explique que suite à la dernière réunion il a travaillé avec Mond'Arverne Communauté afin de faire évoluer le fonctionnement et d'assurer plus d'échanges entre les délégués du SEAT et Mond'Arverne Communauté. Des réunions entre les délégués de Mond'Arverne devraient ainsi être mises en place avant chaque réunion du Comité Syndical du SEAT. Il est ainsi demandé à Claire LAIGNEZ de transmettre les éléments deux semaines avant les comités syndicaux même si ces derniers ne sont pas définitifs.

Ordre du jour

I. Affaires internes

- Finances : vote du budget primitif 2018,
- Adhésion révocable à l'assurance chômage,
- Adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion du Puy-de-Dôme,

II. Projet Ecopole

- Attribution du marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopôle du Val d'Allier,
- Création d'un espace test agricole : lancement d'une consultation pour l'animation de cet espace, demande de financement LEADER et achat d'un container,
- Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour définir le programme des aménagements extérieurs,
- Création d'une zone de pêche : consultation pour les investissements et l'animation de la zone de pêche, demande de subvention LEADER et point d'avancement sur la création de l'association de pêche,
- Prestation d'Eco-pâturage,
- Demande de subvention LEADER pour le dossier d'animation 2018-2019 et le poste de chargée de mission,
- Consultation pour la création de différents supports de communication (charte graphique et site internet),
- Echange sur la journée du patrimoine le dimanche 17 juin en partenariat avec le Pays d'Art et d'histoire de Billom Communauté,

III. Questions diverses

I. Affaires internes

1. Présentation du budget primitif 2018

M. le Président demande à Colette HENRION de présenter le budget primitif.

Mme HENRION présente les dépenses pour la section fonctionnement prévues pour l'année 2018. Claire LAIGNEZ apporte plusieurs éléments d'explication :

Présentation analytique des dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Somme de Propositions (BP)
Aménagement et étude Ecopole	2100
Ecopaturage	2100
Communication	9200
Evènementiel	1200
Impression	3000
Site internet	5000
Contrat territorial	88580
Achat terrains - Frais notariés	8000
Contrat territorial 2017 LPO	21800
Contrat territorial 2018 LPO	23030
Contrat territorial 2018 Structure d'insertion	33350
Prestataire eau	2400
Dépenses imprévues	6349,64
(vide)	6349,64
Fonctionnement	13146,68
Adhésion organisme extérieurs	962,5
Assurance	461,31
Déficit de fonctionnement année 2017	3212,87
Formation	500
Fournitures administratives	400
Intérêt ligne trésorerie	1000
Ligne de trésorerie	1000
Location bureau	2000
Logiciel compta	60
Publication des marchés	2300
Taxe foncière	250
Téléphonie	1000
Maraichage	13500
Animation d'un espace test agricole	12000
Consommable pour espace maraichage	500
Fluide pour espace maraichage	1000
Personnel	49571
Chargée de mission	42520
Remboursement des frais de déplacements	1000
Service civique et stagiaire	6051
Virement à la section d'investissement	39941,54
(vide)	39941,54
Zone de pêche	6000
Prestation pour l'entretien d'une zone de pêche	6000
Total général	228388,86

Il est précisé que l'adhésion à des organismes extérieurs comprend : adhésion AICRI 2017 et 2018 et 500€ pour une adhésion autre (à la plateforme 21 par exemple). Il apparaît nécessaire cette année d'ouvrir une ligne de trésorerie, des frais ont donc été anticipés.

Aucune communication n'a été faite sur le site de l'Ecopole jusqu'à présent, il serait intéressant de pouvoir créer un site internet, de mettre à jour les plaquettes de présentation du site réalisées il y a plusieurs années par la LPO. Un petit budget sur la réalisation d'évènements (notamment pour la journée du Patrimoine le 17 juin) a également été prévu.

Il est précisé que les 12 000€ pour l'animation d'un espace test agricole correspondent à la prestation d'Îlot paysans. Jean-Pierre BUCHE précise qu'il serait possible que cette structure mette à disposition dans le cadre de sa prestation d'animation du matériel (générateur, pompe, serres) permettant un bon fonctionnement de l'outil de production. Ce matériel aurait dû initialement être mis à disposition par la Régie de Territoire des 2 Rives mais ils ont été victimes d'un vol et ne sont plus en mesure de fournir du matériel.

Jean-François DEMERE pose la question de l'avancement de l'installation de Manon sur le site. Il est précisé que les serres ont été montées la semaine dernière et que Manon a commencé à faire ses plants mais elle est en attente d'un système d'irrigation et d'un container lui permettant de développer son activité.

Gilles PETEL demande comment les porteurs de projet ont été choisis et propose de mieux définir les critères de sélection des porteurs de projet. Jean-Pierre BUCHE propose de travailler ce point lors d'un prochain comité syndical et explique que dans le cadre de la mise en place d'une convention avec Îlot Paysans, la question du processus de sélection et de la gouvernance de l'espace test devra être abordée et validée.

Il est expliqué que dans le cadre des fonds LEADER, le SEAT pourrait déposer un dossier de demande de subvention sur la question de la mise en place et de l'entretien de la zone de pêche. Ainsi l'association de pêche « *Pêche & Nature du Val d'Allier* » qui a été créée le 10/04/2018, pourrait se positionner comme prestataire du SEAT. Les 6 000€ correspondent ainsi à une potentielle prestation d'entretien et de gestion de cet espace de pêche. Il est rappelé que cette association a été créée en partenariat avec la fédération de pêche du Puy-de-Dôme.

Présentation comptable des dépenses de fonctionnement

		Propositions BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 212,87
011	Charges à caractère général	128 351,31
6061	Electricité	500,00
60611	Eau et assainissement	500,00
6064	Fournitures administratives	400,00
6132	Locations immobilières	2 000,00
61521	Terrains	500,00
6161	Multirisques	461,31
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00
6228	Divers	106 240,00
6231	Annonces et insertion	2 300,00
6236	Catalogue et imprimés	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00
6257	Réception	1 200,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
63512	Taxes foncières	250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 571,00
6218	Autre personnel extérieur	6 051,00
6332	Cotisations versées au FNAL	70,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	250,00
64131	Rémunérations	29 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	10 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 600,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00
022	Dépenses imprévues	6 349,64
023	Virement à la section d'investissement	39 941,54
65	Autres charges de gestion courante	962,50
65548	Autres contributions	962,50
66	Charges financières	1 000,00
6618	Intérêt des autres dettes	1 000,00
Total général		228 388,86

Gilles PETEL s'étonne de l'évolution du budget du SEAT, en 2017 le budget de fonctionnement était de 123 280,57€, il constate donc une augmentation de plus de 100 000€. Jean-Pierre BUCHE précise que cette augmentation se justifie avec l'arrivée de la chargée de mission et avec les nouveaux projets qui sont développés. En 2017, le SEAT avait supporté uniquement 7 mois de salaire de la chargée de mission à 80%, (recrutement en juin) ce qui ne sera pas le cas pour l'année 2018 (0.8 ETP sur 2 mois et 1 ETP sur 10 mois). D'autre part de nouvelles actions sont mises en place : le budget du contrat territorial a évolué afin de pouvoir faire intervenir un autre acteur que la LPO et d'avoir plus de présence sur le site (budget contrat 2017 : 79 400€ dont 35 000 € d'achat foncier, budget 2018 : 106 650€), la mise en place de l'espace test agricole, de l'espace de pêche, la création de supports de communication et l'accueil de stagiaires et de services civiques sont les principaux éléments d'explication.

Jean-Pierre BUCHE est plutôt satisfait de cette augmentation qui montre que l'activité du SEAT se développe.

Colette HENRION présente les principaux éléments de recette de fonctionnement :

Présentation analytique des recettes de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Propositions (BP)
Communication	2400
LEADER chargée de mission - site internet	2400
Contrat territorial	90594
Agence de l'eau 2017	9520
Agence de l'eau 2018	28020
Agence de l'eau 2018 achat foncier	6400
Conseil Départemental 2017	1430
Conseil Départemental 2018	4610
FEDER 2015	3270
FEDER 2016	12600
FEDER 2017	6390
FEDER 2018	18354
Maraichage	9600
LEADER - Animation d'un espace test agricole	9600
Personnel	45095,86
LEADER chargée de mission - service civique et stagiaire	4268
LEADER chargée de mission 2017	17471,86
LEADER chargée de mission 2018	23356
Zone de pêche	7800
LEADER Prestation pour l'entretien d'une zone de pêche	4800
Location de l'étang à l'association de pêche	3000
Participation des EPCI	72899
Billom Co 2017 à rebasculer à l'investissement	1241
Billom Co 2018 à rebasculer à l'investissement	9301,82
Billom Co fonctionnement 2017	2062
Billom Co fonctionnement 2018	10698,18
Mond'Arverne 2017 fonctionnement	4150
Mond'Arverne 2018 à rebasculer à l'investissement	13952,72
Mond'Arverne 2018 fonctionnement	16047,28
Mond'Arverne part invest 2017 non versé à rebasculer à l'investissement	12927
Mond'Arverne solde 2017 à rebasculer à l'investissement	2519
Total général	228388,86

Il est précisé que la trésorière de Billom souhaite que l'ensemble des contributions des EPCI soient versées en fonctionnement. Ainsi il est prévu de rebasculer la contribution des EPCI fléchée sur des programmes d'investissement à la section investissement en fin d'année. L'ensemble des cotisations des EPCI sont détaillées.

Colette HENRION précise qu'il n'est pas possible une fois le virement fait à la section investissement d'alimenter la section fonctionnement. L'alimentation de la section investissement doit se faire que si cela est nécessaire.

Il est précisé que Mond'Arverne Communauté a prévu de verser 50% des 30 000 € de cotisation 2018 en deux temps : 50% en 2018 et 50% en 2019. Une DM sera peut-être envisageable en fin d'année pour régulariser la situation.

Claire précise qu'il est prévu de louer l'étang à l'association de pêche pour un montant d'environ 3 000€ pour l'année. D'après Luc BORTOLI de la fédération de pêche cela semble plutôt cohérent compte-tenu de la localisation de l'étang et de son potentiel.

Présentation comptable des recettes de fonctionnement

Étiquettes de lignes	Propositions BP
74 Dotations et participations	228 388,86
74718 Autres	43 940,00
7474 Départements	6 040,00
74751 GFP de rattachement	72 899,00
7477 Budget communautaire et fonds structurels	102 509,86
7478 Autres organismes	3 000,00
Total général	228 388,86

Colette HENRION présente les principaux éléments des dépenses d'investissement :

Présentation analytique des dépenses d'investissement :

Étiquettes de lignes	Somme de Propositions (BP)
Contrat territorial	131620
Achat de terrains	70000
Acteur de l'insertion	16120
LPO 2017	22600
LPO 2018	21600
Mission de plantation	1300
Dépenses imprévues	5000
(vide)	5000
Etudes et Aménagements Ecopole	75183,91
AMO extérieure	30000
Conception et supports d'animation	10000
Réalisation d'aménagements extérieurs	35183,91
Fonctionnement	1500
Matériel informatique et poste de travail	1500
Maraichage	50000
Aménagement espace test agricole	50000
Zone de pêche	55000
Travaux d'aménagement	55000
Total général	318303,91

Jean-Pierre BUCHE précise qu'une enveloppe de 70 000 € pour les achats fonciers a été inscrite sans être sûr d'y parvenir. La famille Barreau est propriétaire de 8,6ha, c'est le principal propriétaire de l'Ecopole après le GIE de Bellerive. Si nous achetons ces terrains au même prix que les dernière acquisitions (0.78€/m²), le budget à prévoir est de 67 403€. Cependant, un accord n'a pas encore pu être trouvé avec la famille Barreau, cette dernière demandant un prix de 1,10€. Jean-Pierre BUCHE explique que la différence de prix correspondrait globalement au coût de la procédure de DUP. En tant que collectivité territoriale, il ne trouve pas cela cohérent ni éthiquement acceptable de proposer plusieurs prix pour des achats similaires et évoque la piste de la DUP si nous ne trouvons pas un accord avec la famille.

Gilles PETEL précise qu'une procédure de DUP est très longue et complexe et pour en avoir fait l'expérience, il émet des réserves sur son efficacité notamment au regard de la longueur de la procédure.

Concernant la maîtrise d'œuvre pour les aménagements extérieurs, Jean-Pierre BUCHE explique que l'objectif est d'avoir un plan d'aménagement d'ensemble du site et lit le projet de délibération qui sera proposé. Jean-François DEMERE souhaiterait être associé à la réalisation de cette étude. Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage et un comité technique constitué de l'ensemble des partenaires (Mond'Arverne, Billom Co, Le Grand Clermont, Clermont Auvergne Métropole, le CD63, le Syndicat Métropolitain...) pour suivre cette étude.

Claire explique qu'elle s'est rapprochée du CAUE pour l'aider dans la rédaction du cahier des charges. Pascal BRUHAT évoque la piste ADIT (Agence Départemental d'Ingénierie Territorial) du CD63 qui propose aux communes et à leurs groupements une aide technique dans la réalisation de leurs projets.

Jean-Pierre BUCHE explique qu'il serait intéressant de développer des produits touristiques ou des offres d'activités saisonnières sur le site. Un labyrinthe géant pourrait être installé sur la zone de tri, des jeux de pistes, un parcours d'orientation, un sentier pédagogique ou d'autres supports d'animation pourraient être développés. Ces activités pourraient amener de la fréquentation et un prix d'entrée pourrait être proposé, ce qui consoliderait le modèle économique du site. Ainsi un budget de 10 000€ a été inscrit au budget pour recruter un cabinet qui pourrait nous aider à concevoir ces outils. Cette dépense pourrait être subventionnée à hauteur de 80% par le LEADER.

Jean-François DEMERE s'interroge sur le rendu de l'étude de Protourisme. Pascal BRUHAT explique que le cabinet a dégrossi l'ensemble des fonctionnalités potentielles du site (maison de site, maraichage, espace de pêche, magasin en circuit-court) mais n'a pas travaillé sur les supports pédagogiques ou sur les produits touristiques.

Dans le cadre de la création d'un espace test agricole, l'îlot Paysans mettra dans un premier temps du matériel à disposition afin que Manon puisse travailler. Cependant à terme le SEAT doit investir dans un outil de production plus pérenne. Un projet d'aménagement avait été présenté au comité syndical du 7 février. Il avait été expliqué que ces investissements (achat de serres, mise en place d'un espace de conservation des légumes, fermeture du site, bâtiment pour le stockage, système d'irrigation, cheminement...) pourraient être subventionnés par le CD63 à hauteur de 60%. Cependant en contrepartie, les deux collectivités Mond'Arverne Communauté et Billom Communauté, doivent s'engager dans un diagnostic foncier agricole. Jean-François DEMERE explique que Mond'Arverne a bien identifié cet enjeu et il lui semble cohérent d'avancer dans cette direction. Jean-Pierre BUCHE explique qu'il y a une demande de production maraîchère très importante sur le secteur afin de satisfaire la demande. Ce projet s'inscrit dans la logique du PAT (Projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez).

Jean-Pierre BUCHE précise que les investissements réalisés dans le cadre de l'aménagement de l'espace test feront l'objet d'une convention de mise à disposition aux porteurs de projet et une contribution financière sera ainsi demandée permettant d'amortir en partie les investissements. Les aménagements à réaliser pourront être travaillés dans le cadre de l'AMO sur les aménagements extérieurs.

Concernant les investissements pour la zone de pêche, ces derniers pourront être réalisés après le rendu de l'étude paysagère sur les aménagements extérieurs, tout comme ceux de l'espace test agricole. Les principaux aménagements prévus sont rappelés : ponton handi-pêche, hauts-fonds, plage d'animation, panneaux d'information.... L'enveloppe de 50 000 € correspond à la réalisation de l'étude piscicole et à ces travaux. Ce projet est subventionné à hauteur de 80% par le LEADER, cela fera l'objet d'une délibération.

Présentation comptable des dépenses d'investissement :

Étiquettes de lignes		Propositions BP
21	Immobilisations corporelles	273 303,91
2111	Terrains nus	70 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	201 803,91
	Matériel de bureau et matériel	
2183	informatique	1 500,00
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00
2031	Frais d'études	40 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00
Total général		318 303,91

Présentation analytique des recettes d'investissement :

Étiquettes de lignes	Somme de BP + report compta
Contrat territorial	111022
Agence de l'eau contrat 2017	8300
Agence de l'eau contrat 2018 sans achats fonciers	12210
Agence de l'eau et FEDER si achat foncier	35000
FEDER 2018	11706
FEDER 2018 si achat foncier	21000
FEDER Contrat terr 2015	4710
FEDER contrat terr 2016	11316
FEDER contrat terr 2017	6780
Etudes et Aménagements Ecopole	30177
LEADER maîtrise d'œuvre aménagement extérieurs	11073
LEADER supports pédagogiques	8000
LEADER RIPARIA et SPACE en RAR	11104
Participation EPCI	12927
RAR de Mond'Arverne qui ne se réalisera pas	12927
Participation EPCI à l'investissement	39941,54
(vide)	39941,54
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80236,37
(vide)	80236,37
Zone de pêche	44000
LEADER aménagements pêche	44000
Total général	318303,91

Il est précisé que les 12 927€ de contribution à l'investissement de Mond'Arverne non versés avaient été inscrits en RAR. Ainsi afin de ne pas faire de doublon (contribution prévue en fonctionnement puis au 021 en virement à la section investissement), la recette LEADER pour la maîtrise d'œuvre des aménagements extérieurs a été diminuée dans les proportions équivalentes.

Gilles PETEL pose la question de l'amortissement des subventions d'investissement. Ce point sera évoqué avec la trésorière.

Présentation comptable des recettes d'investissement :

Étiquettes de lignes	Report BP	Proposition BP	BP + report
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
001	0,00	80 236,37	80 236,37
021		39 941,54	39 941,54
13	50 557,00	160 496,00	198 126,00
1321	26 526,00	51 790,00	78 316,00
1323	12 927,00		12 927,00
1327	11 104,00	108 706,00	106 883,00
Total général	50 557,00	280 673,91	318 303,91

Jean-Pierre Buche demande si d'autres remarques ou des questions sont à formuler. Aucune remarque n'est faite. Il conclue en expliquant que le budget présenté par le SEAT respecte les conditions des deux EPCI, à savoir une contribution de 20 000 € pour Billom Communauté et une contribution de 30 000 € pour Mond'Arverne.

Le Président procède au vote. Le budget est adopté à l'unanimité.

2. Adhésion révocable à l'assurance chômage

M. Le Président lit la délibération en expliquant que l'adhésion à l'assurance chômage est une formalité administrative. Il précise que le taux de cotisation est de 6,45%. Cette adhésion permet aux salariés contractuels de bénéficier de l'assurance chômage, si la collectivité n'adhère pas à ce service de l'URSAAF, elle doit assurer sur ses fonds propres le chômage de ses anciens agents sur le principe de l'auto-assurance.

Il est proposé à l'assemblée de conclure un contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage. Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'adhésion du SEAT à l'assurance chômage.

3. Adhésion au pôle santé au travail au centre de gestion du Puy-de-Dôme.

Depuis le recrutement de la chargée de mission, la collectivité n'avait pas adhéré à un service de santé au travail, or cela est obligatoire. Il est proposé d'adhérer à compter du 1er janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail du CDG63 pour un montant de 75 euros par an et par agent pour l'année 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'adhésion du SEAT au pôle santé au travail du CDG63.

II. Projet Ecopole

1. Attribution du marché de prestation sociale

Jean-Pierre BUCHE, en tant que Président de la Régie de Territoire des Deux Rives, explique qu'il ne prendra pas part au vote et laisse Pascal BRUHAT, Vice-Président, présenter ce point.

Pascal BRUHAT, explique qu'une consultation a été lancée pour un marché de service d'insertion sociale et professionnelle dont les activités supports sont l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier. Ce marché est sous la forme d'un marché à bon de commandes d'un an reconductible deux fois.

Le Vice-président précise que ce marché est conclu dans le cadre du Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial dont le montage financier a fait l'objet d'une délibération (délibération n°6/2018). Des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de l'Europe, dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER bassin de la Loire, et du Conseil Départemental du Puy de Dôme seront ainsi mobilisables.

La consultation des entreprises a eu lieu du 23/02/2018 au 19/03/2018, le dossier de consultation des entreprises a été publié via la plateforme DEMATIS sous le n°546263 et une annonce légale est parue dans le journal La Montagne en date du 28/02/2018.

Une seule offre a été déposée, celle de la Régie de Territoire des deux rives. Pascal BRUHAT explique que l'offre a été analysée au cours de deux CAO : Ouverture des plis le mardi 20 mars à 9h30 et Analyse des plis le mercredi 21 mars à 18h.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier à la Régie de Territoire des Deux Rives et d'autoriser le Vice-Président à signer le marché et des bons de commande pour l'année 2018 pour un montant maximum de 33 350 € en fonctionnement et pour un montant maximum de 16 120€ en investissement. Montants qui correspondent aux demandes de subventions réalisées dans le cadre du contrat territorial.

Claire précise qu'une réunion de terrain sera bientôt organisée afin de définir le contenu de bon de commande en partenariat avec la LPO. Claire explique également que la Régie de Territoire devrait créer un chantier dédié,

ce qui implique qu'une équipe de trois personnes serait présente de manière permanente sur le site du lundi au jeudi. Cela sera très bénéfique pour l'image du site et aidera à mieux faire respecter la réglementation.

2. Consultation pour l'animation d'un espace test agricole

Le Président propose de lancer une consultation pour l'animation de cet espace test agricole qui permettrait :

- Une aide technique à la mise en place de l'espace test (définition des besoins d'équipements et du plan d'investissement et mise à disposition de matériel notamment d'une pompe, d'un générateur et de toilettes sèches),
- Recherche et sélection des porteurs de projets, le site pourrait accueillir trois porteurs de projets à termes,
- Accompagnement technique des porteurs de projet (accompagnement individuel et collectif, formation, appui technique au processus de production...),
- La mise à disposition d'un cadre juridique et administrative via une notion de couveuse d'activité permettant aux porteurs de projet de bénéficier d'un prêt de numéro SIRET et d'un accompagnement comptable,
- Une aide à la gestion technique de l'outil de production,

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Grand Clermont dans le cadre du programme LEADER pour un montant de 45 000€ pour trois ans, soit un reste à charge de 9 000 € pour le SEAT (3 000 € par an).

Afin que Manon puisse avoir un outil de travail minimum dans l'attente de réaliser les investissements pérennes (qui nécessitent de déposer un dossier de subvention auprès du CD63 et donc que les deux EPCI s'engagent à réaliser un diagnostic foncier agricole), le Président propose que le SEAT achète rapidement un container d'occasion (entre 15 et 30 m2) ou de construire un abri pour un montant maximum de 6 000€ HT. Ce container servira de lieu de stockage du matériel et d'espace de repos pour les porteurs de projet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour l'espace test agricole et d'autoriser le président à acheter un container ou de construire un abri pour un montant maximum de 6 000€ HT.

Françoise BERNARD, demande des explications sur la phrase de la délibération : « *Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus* ». Claire LAIGNEZ explique que dans le cadre de la demande de subvention, le LEADER s'engage sur les montants de mandés, c'est-à-dire 36 000€ sur 3 ans et que si le projet dépasse le montant prévisionnel de dépenses, le surplus devra être pris en charge par le SEAT. Il est précisé que si surplus il y a, cela devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

3. Maîtrise d'œuvre pour les aménagements extérieurs

Le Président explique que plusieurs activités sont en train d'être développées sur le site. Des aménagements en lien avec la zone de pêche et l'espace test agricole ont été envisagés et avant leur réalisation, il serait intéressant de travailler à un plan d'aménagement d'ensemble permettant de s'assurer de leur intégration paysagère.

Cette étude permettrait de travailler sur l'organisation générale, l'intégration paysagère et la localisation des futurs aménagements (espace test agricole, zone de pêche, maison de site, restaurant, magasin en circuit-court, hébergements innovants), mais sans comprendre les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à leurs réalisations.

D'une manière plus générale, l'ouverture du site au public pose la question de la structuration des entrées, des cheminements et de l'accessibilité handicapé, de la matérialisation des parkings, de l'intégration de la voie verte, des aménagements paysagers, plantations et du positionnement de mobiliers urbains (bancs, espaces repos, abris).

La mission confiée serait une mission de maîtrise d'œuvre. Elle permettra d'élaborer différents principes d'aménagement, d'évaluer le coût de ces aménagements (coût d'investissement et prévisions de coût d'entretien) et de définir le programme (phasage des investissements), ainsi que de définir un avant-projet sommaire sur une première tranche de travaux. Une option pour la poursuite de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de la première tranche de travaux pourrait être envisagée.

Le Président propose de lancer une consultation pour la réalisation de cette étude pour un montant maximum de 45 000€ HT et de déposer une demande de financement auprès du LEADER pour être subventionné à hauteur de 80%. Le reste à charge serait de 9 000 € pour le SEAT. Il est précisé que nous disposons de 3 ans pour engager la dépense.

Pascal BRUHAT précise qu'il serait intéressant que cette étude prenne en compte les enjeux patrimoniaux. Gérard BLANCHAMP propose que le passé industriel du site soit davantage mis en valeur, les anciennes machines de criblage pourraient être intégrées au paysage.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements extérieurs et leurs intégrations paysagères et de déposer une demande de financement auprès des fonds LEADER.

4. Création d'une zone de pêche

Comme expliqué plus tôt, le Président propose de consulter des entreprises pour assurer la gestion quotidienne de la zone de pêche : gestion des déchets, gardiennage du site, mise en place de la réglementation et entretien des investissements réalisés pour une durée de 3 ans et pour un montant maximum de 20 000€. Soit un budget d'environ 6 666€ par an.

Afin de pouvoir ajuster la réglementation et de mieux définir les investissements (empoissonnement, quotas, zone de frayères...) il serait intéressant de mieux connaître la ressource piscicole de l'Ecopole et le Président propose de réaliser une étude piscicole pour un montant maximum de 7 500€, un premier devis réalisé par la Fédération de pêche correspond à ce montant.

Le Président propose également de consulter des entreprises afin de mieux chiffrer les investissements identifiés par les pêcheurs et qui ont fait l'objet d'une validation par le SEAT lors du précédent Comité Syndical. Considérant la nature des investissements identifiés, un montant de travaux maximum de 55 000€ HT est proposé. Ces investissements seront réalisés à la suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour les aménagements extérieurs, à partir du dépôt du dossier de demande de financement nous aurons 3 ans pour réaliser ces aménagements.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès des fonds LEADER pour un budget global de 82 500€ suivant le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles		LEADER (80%)	66 000,00 €
<i>Travaux d'aménagement et investissement pour la création d'une zone de pêche</i>	55 000,00	Autofinancement (20%)	16 500,00 €
Dépenses immatérielles			
<i>Réalisation d'une étude piscicole</i>	7 500,00		
<i>Prestation pour l'entretien et la gestion d'une zone de pêche pour trois ans</i>	20 000,00		
Coût global de l'opération	82 500,00€		82 500,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour l'entretien et la gestion de la zone de pêche, autoriser le Président à consulter des entreprises pour réaliser des travaux pour un montant de 55 000 € HT maximum et de réaliser une étude piscicole pour un montant de 7 500€ HT.

5. Prestation d'éco-pâturage

Considérant l'intérêt écologique que représente l'écopâturage : entretien des espaces ouverts et lutte contre les espèces invasives (acacias, renouée du Japon, Jussie...), le Président propose de développer cette activité sur le site de l'Ecopole. Il précise que cette activité pourrait être très démonstrative sur le site et attirer du public.

Il est également précisé que dans le cadre du marché de prestation sociale (délibération n°13/2018), la création de parcs pour l'Ecopâturage a été identifiée comme activité support, les parcs devraient donc être réalisés rapidement par la Régie de Territoire. Le Président propose de lancer une consultation d'entreprises pour une mission de prestation d'Ecopâturage pour une durée d'un an et pour un montant maximum de 2 500€ HT.

Il est précisé que nous avons déjà reçu un premier devis de Laurent Maly pour un montant de 2 060€.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à consulter des entreprises pour une mission d'écopâturage et d'engager des dépenses pour cette action pour un montant maximum de 2 500€.

Suite à une question de Gilles PETEL, il est précisé que le devis de Laurent MALY comprend un troupeau de 3 à 6 animaux et que les animaux seront positionnés sur le site d'avril à octobre, en fonction de la disponibilité alimentaire.

6. Demande de subvention LEADER, chargée de mission 2018/2019

Le Président explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de préciser au Gal du Grand Clermont que dans le cadre des demandes de subvention LEADER il n'était pas possible de déposer des dossiers d'animation pour une durée de trois ans. Ainsi il convient de scinder en trois le dossier de demande de financement pour le recrutement d'une chargée de mission Ecopole du Val d'Allier initialement déposé sur trois ans (juin 2017-juin 2020). Dans ce cas les dossiers seront soumis au principe de récurrence de l'action, ainsi le SEAT bénéficiera d'une subvention de 80% pour le dossier 2017-2018, d'une subvention de 75% pour le dossier 2018-2019 et d'une subvention de 70% pour le dossier 2019-2020.

Le dossier initialement déposé ayant fait l'objet de la délibération n°5/2018 du 7 février 2018 est en cours d'instruction à la Région et l'ensemble des dépenses devront ainsi être réalisées avant le 31 mai 2018.

Considérant ces nouveaux éléments, le Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont au titre du LEADER 2014-2020 pour le financement de l'opération : « *Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission pour l'année 2018-2019* » respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recette	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	3 000,00€	LEADER (75%)	33 778,12
<i>Outils de communication et création de différents supports de communication</i>	3 000 €	Autofinancement (20%)	11 259,37
Dépenses immatérielles	42 037,49		
<i>Salaires chargée de mission et indemnités stagiaires et services civiques</i>	41 630,74€		
<i>Frais de repas et d'hébergement</i>	406,75€		
Coût global de l'opération	45 037,49€		45 037,49€

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention correspondant au plan de financement présenté.

Suite à des échanges (voir point 7), le plan de financement est revu afin d'augmenter le budget pour la réalisation d'outils de communication.

Dépenses		Recette	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses matérielles	10 000,00€	LEADER (75%)	41 629,98 €
Outils de communication et création de différents supports de communication	10 000 €	Autofinancement (20%)	10 407,49 €
Dépenses immatérielles	42 037,49 €		
Salaires chargée de mission et indemnités stagiaires et services civiques	41 630,74€		
Frais de repas et d'hébergement	406,75€		
Coût global de l'opération	52 037,49€		52 037,49€

7. Création d'outils de communication

Le Président rappelle que l'objectif du SEAT est d'ouvrir le site de l'Ecopôle au public et que dans le cadre de la structuration de la pêche et du développement d'autres activités sur le site (maraichage, écopâturage, animation...), il serait intéressant que l'Ecopôle puisse avoir un site internet dédié. Le Président propose ainsi de consulter des entreprises afin de créer une charte graphique : logo, cartes de visites, plaquettes de communication, flyers ainsi qu'un site internet. Le Président propose de consulter des entreprises pour un montant maximum de 6000€ HT, enveloppe fléchée dans les dossiers des demandes de subvention LEADER.

Claire LAIGNEZ précise que pour cette enveloppe, un site wordpress bien habillé pourra être mis en place. Elle montre sur internet des exemples de site fait sur ce schéma.

Gilles PETEL explique qu'il y a beaucoup d'enjeu autour du site internet et qu'un vrai site en développement web se chiffre plus à 12 000€. Un échange a lieu sur le prix à mettre sur le site internet. Il est finalement décidé de procéder au lancement de la consultation mais de positionner dans le cadre de la demande de fonds LEADER une enveloppe supérieure à celle estimée. La délibération de demande de financement LEADER 2017/2018 est donc reprise pour intégrer 10 000 € de prestation pour la création d'outils de communication.

Claire précise qu'une page Facebook « *Ecopôle du Val d'Allier* » a été créée par Stessy. L'intérêt d'une page facebook est souligné par l'assemblée, c'est un outil très complémentaire à un site internet et permet de poster des flashs d'actualité. Les chiffres de personnes touchées par les premières publications sont présentés :

- Journée 5 avril : 1 061 personnes atteintes (compte Mairie)
- Garde pêche : 858 personnes (compte Mairie)
- Service civique : 2 538 personnes (compte Mairie)
- Création de l'association : 111 personnes (Compte SEAT)
- Jules et Stessy : 93 personnes
- Appel à photo : 110 personnes
- Montage des serres : 138 personnes

Concernant le logo de l'Ecopôle, Claire explique que dans le cadre du contrat territorial des panneaux de site devraient être créés. L'illustrateur qui a été recruté par la LPO a réalisé un premier logo. Il est approuvé par l'ensemble des délégués, mais des remarques sont faites concernant les couleurs des pétales présentes sur le logo. Il serait aussi intéressant que l'Allier soit traversé pour intégrer l'agglomération clermontoise. Il est proposé que dans le cadre de la mission pour la création d'outil de communication ce logo puisse être repris. Il est précisé que les panneaux qui seront mis sur site sont des panneaux en dibond sur lesquels un film plastique est collé. Il sera donc possible de réimprimer les films plastiques si la charte ou le logo évolue.



Explication du logo : Représentation des étangs de l'Ecopôle, de l'Allier, les 3 pétales peuvent représenter les 3 territoires Mond'Arverne, Billom Co et l'agglomération de Clermont-Fd ou les 3 types d'activités : environnement, tourisme/loisir, production/économie)

Enfin, Pascal BRUHAT et Jean-François DEMERE suggèrent la réalisation d'une variante de ce logo, en conservant les mêmes formes, mais en remplaçant les couleurs jaune/orangé des 3 pétales par des couleurs plus en relation avec la thématique de l'Ecopole du Val d'Allier.

8. Journée du Patrimoine le 17 juin

Cette année la journée du Patrimoine aura lieu le dimanche 17 juin et aura comme thème : « *L'homme et l'animal* ». Ainsi le Pays d'Art et d'Histoire porté par la Communauté de Communes de Billom Communauté s'est rapproché du SEAT afin de réaliser une partie de cette manifestation sur l'Ecopole du Val d'Allier. En parallèle des actions sur l'Ecopole, une visite de l'église de Pérignat, une exposition photos, une visite guidée du fort, une séance de lecture et des ateliers jeunes publics auront lieu dans le centre bourg de Pérignat, des actions sont également prévues à Mezel.

L'objectif de cette manifestation est d'attirer un public familial. Il est ainsi proposé d'organiser cette journée avec des animations en continues et des ateliers à heures fixes sur le site de l'Ecopole. Proposition de déroulé (à retravailler et à valider) :

Ateliers à heure fixe	
Mot d'ouverture	Pays d'Art et d'Histoire, Com Com Billom Co, Président du SEAT
Visite guidée du site à plusieurs voix - 1 matin - 1 après-midi	Un site en transition : Exploitation des carrières, aménagement environnementaux, entrée historique : château de Bellerives et présentation des perlières, projet de désenrochement, point sur la rivière Allier, les fouilles archéologiques côté est de la RD Acteurs : LPO, carriers ?, Pays d'art et d'histoire ?, CEN Auvergne ?
Animation par Claire Planchat	Lecture de paysage sous forme de pièce de théâtre : corridor écologique, trame verte et bleue, l'homme est-il un animal ?
Animation sur la faune et la flore locale par la LPO	Présentation des espèces présentes sur site et animation pédagogique
Alimentation et circuits courts	Lien avec le maraichage et le magasin de producteur Acteurs : anis étoilé, Manon, îlot paysans
Activités en continue	
Découverte et initiation de la pêche	Association de pêche de l'Ecopole + fédération de pêche
Observation des oiseaux	LPO Auvergne
Ecopaturage	Laurent Maly, Stéphane Hekimian ?
Animation avec un cheval	Tour en calèche ou traction animal à confirmer

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'un programme national et le Pays d'Art et d'Histoire s'occupe de décliner la communication de l'évènement au niveau local : 200 Affiches et 2000 programmes seront édités et une communication sous forme dématérialisée (mail, Facebook...) sera également réalisée. Le Pays d'Art et d'Histoire communiquera sur l'évènement à l'ensemble de son réseau (OT, commerces, communes, bibliothèques...). La communication sera lancée 3 semaines avant l'évènement.

En complément des outils de communication nationaux, un flyer précisant le déroulé de la journée sur le site de l'Ecopole pourrait être distribué sur le site.

Les panneaux d'entrée de site réalisés dans le cadre du contrat territorial sont évoqués et il est proposé de les positionner avant la journée du patrimoine pour qu'il y ai une visibilité le jour-J.

D'autres idées sont évoquées (observation des étoiles...) finalement compte tenu du calendrier il est proposé de rester sur la proposition initiale.

III. Questions diverses

Le Président explique qu'il a rencontré récemment Fabien LANGLADE, qui souhaiterait que les carriers puissent s'impliquer dans le projet et la question de la participation des carriers dans le fonctionnement du SEAT a été évoqué. C'est une piste intéressante à creuser.

Il explique également qu'il est en contact régulier avec Jean-Michel BOSSARD, DGS de la CAM, afin de travailler sur le Pacte Métropolitain.

Jean-Pierre BUCHE explique que Colette HENRION et Sylvie ARDOUREL ont été désignées dans le cadre de la délibération du 20 Mai 2014 en tant que première secrétaire et deuxième secrétaire du bureau du SEAT. Il précise que Sylvie et Colette sont membres suppléantes du SEAT et qu'à ce titre il n'aurait pas été possible de les nommer comme membre du Bureau, seuls les membres titulaires peuvent occuper des postes au bureau. Il propose ainsi que la composition du bureau soit reprise une fois que l'arrêté préfectoral attestant des nouveaux statuts du SEAT sera publié.

Jean-François DEMERE et Françoise BERNARD se positionnent pour faire partie du nouveau bureau.

Le Président propose de clôturer la séance.

La séance est levée à 21h00